

COPIE DE RÉSOLUTION

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil de la MRC de Maskinongé,
tenue à Louiseville, le mercredi 9 avril 2008, à 19 heures 30.

**SESSIONS ORDINAIRES DU CONSEIL
DE LA MRC DE MASKINONGÉ**

**Objet : Règlement fixant les sessions ordinaires du conseil
de la MRC de Maskinongé**

114/04/08 **AVIS DE MOTION** est présentement donné par Denis McKinnon, maire de Saint-Justin, qu'il sera présenté à une séance ultérieure du conseil, un règlement ayant pour objet de fixer les sessions ordinaires du conseil de la MRC de Maskinongé.

Qu'un projet de règlement est remis aux membres du conseil, en même temps que le présent avis de motion, conformément à l'article 445 du Code municipal.

/S/ Jean-Paul Diamond, préfet

/S/ Janyse L. Pichette, secrétaire-trésorière

EXTRAIT POUR COPIE CONFORME LE 18 JUIN 2008.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MASKINONGÉ**

RÈGLEMENT NUMÉRO DEUX CENT TROIS (203-08)

**TITRE : RÈGLEMENT FIXANT LES SESSIONS ORDINAIRES
DU CONSEIL DE LA MRC DE MASKINONGÉ**

ATTENDU que l'article 148 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27-1) stipule que les sessions ordinaires ou générales du conseil d'une municipalité régionale de comté sont tenues au moins une fois à tous les deux mois, aux jours fixés par règlement du conseil, dont l'une le quatrième mercredi de novembre;

ATTENDU que le règlement numéro cent quatre-vingt-neuf (189-06) stipule qu'il n'y a pas de session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale le deuxième mercredi du mois d'août de chaque année;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier la tenue des sessions ordinaires du conseil, pour ajouter une session ordinaire au mois d'août de chaque année;

ATTENDU qu'un avis de motion a régulièrement été donné lors de la séance ordinaire des membres du conseil tenue le 9 avril 2008, sous le numéro 114/04/08, conformément à l'article 445 du Code municipal, et le projet de règlement l'accompagne;

ATTENDU que, conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, tous les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

164/05/08 Proposition de Michel Isabelle, maire d'Yamachiche,
appuyée par Michel Clément, maire de Maskinongé;

Et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro deux cent trois (203-08) et il est, par le présent règlement, statué et décrété ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – TENUE DES SESSIONS ORDINAIRES

Les sessions ordinaires du conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé sont tenues le deuxième mercredi de chaque mois, et une le quatrième mercredi de novembre.

Lesdites sessions ordinaires sont tenues à dix-neuf heures trente (19 h 30).

Si le jour fixé pour une session ordinaire, par le présent règlement, tombe un jour férié, la session est tenue le jour juridique suivant.

ARTICLE 3 – REMPLACEMENT – ABROGATION

Le présent règlement remplace le règlement numéro cent quatre-vingt-neuf (189-06) adopté par le conseil de la MRC de Maskinongé, le 14 juin 2006.

ARTICLE 4. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

FAIT ET ADOPTÉ à la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, ce quatorzième jour du mois de mai deux mille huit (2008-05-14).

JEAN-PAUL DIAMOND,
PRÉFET

JANYSE L. PICHETTE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

EXTRAIT POUR COPIE CONFORME LE 18 JUI 2008.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MASKINONGÉ**

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Janyse L. Pichette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, que le conseil municipal a adopté un règlement, portant le numéro deux cent trois (203-08), lors de la séance régulière du conseil municipal, tenue le quatorzième jour du mois de mai deux mille huit (2008-05-14).

**OBJET: Règlement fixant les sessions ordinaires du conseil de la
MRC de Maskinongé**

Ledit règlement numéro deux cent trois (203-08) peut être pris en communication au bureau de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, sis au 651, boul. Saint-Laurent Est, à Louiseville et aux bureaux des municipalités locales constituant la Municipalité régionale de comté de Maskinongé.

DONNÉ à Louiseville, ce seizième jour du mois de mai deux mille huit (2008-05-16).

**Janyse L. Pichette,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MASKINONGÉ**

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je, soussigné(e) _____, secrétaire-trésorier(ère) ou greffière de la municipalité de _____, certifie sous mon serment d’office que j’ai affiché l’avis public relatif au règlement numéro deux cent trois (203-08), adopté par le conseil municipal de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, le quatorzième jour du mois de mai deux mille huit (2008-05-14), le _____ deux mille huit (2008-____-____), aux endroits désignés par le conseil municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce
_____ 2008.

Signature

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Janyse L. Pichette, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché l'avis public relatif au règlement numéro deux cent trois (203-08), adoptée par le conseil municipal de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, le quatorzième jour du mois de mai deux mille huit (2008-05-14), le seizième jour du mois de mai deux mille huit (2008-05-16), au bureau de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé.

Janyse L. Pichette
Directrice générale et secrétaire-trésorière

et j'ai transmis à chaque municipalité concernée, le règlement portant le numéro deux cent trois (203-08) et l'avis public, pour affichage.

<u>Municipalités</u>	<u>Date d'affichage</u>
Maskinongé	20 mai 2008
Louiseville (Bulletin municipal)	20 mai 2008 27 juillet 2008
Yamachiche	27 mai 2008
Saint-Barnabé	21 mai 2008
Saint-Sévère	26 mai 2008
Saint-Léon-le-Grand	20 mai 2008
Sainte-Ursule	20 mai 2008
Saint-Justin	21 mai 2008
Saint-Édouard-de-Maskinongé	26 mai 2008
Sainte-Angèle-de-Prémont	21 mai 2008
Saint-Paulin	20 mai 2008
Saint-Alexis-des-Monts	27 mai 2008
Saint-Mathieu-du-Parc	27 mai 2008
Saint-Élie-de-Caxton	29 mai 2008
Charette	20 mai 2008
Saint-Boniface	21 mai 2008
Saint-Étienne-des-Grès	21 mai 2008

Janyse L. Pichette,
Secrétaire-trésorière

Date